

CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 6 octobre 2020

Étaient présents : Gérard MIQUEL Michèle et Jean BEAUDRY Patrick SIMANDIRAKIS
Christian FOULON Michel RANSOU Pierre HOLUIGUE Alain LACASSIE Françoise
POUGET MOLINER Eugène MAUREL Ghislain LOMBARD Coralie PERROCHAIN Didier
PROBST

Excusé : Jean Paul MARTINS

RENOUVELLEMENT DE L' EQUIPE DIRIGEANTE DU CLUB :

Ce bureau est le premier à faire suite à l' AG du 26 septembre 2020, lors duquel Gérard MIQUEL a fait connaître qu'il ne souhaitait plus poursuivre ses fonctions de Président du CST, fonctions qu'il a occupées en continu depuis 1992.

Gérard MIQUEL renouvelle en bureau sa décision de ne pas se représenter en qualité de Président. La candidature de Michel RANSOU est avancée, sans susciter de concurrence. Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents. Gérard MIQUEL assurera sa présentation aux autorités locales.

Au vu de son engagement et de sa compétence au service du Club, qui est largement son enfant, et sur la proposition de Michel RANSOU, Gérard MIQUEL est élu Président d' Honneur du CST.

Gérard MIQUEL remet au Bureau le document qu'il a rédigé sur l'histoire du Club. Il sera mis sur le site Internet.

L'intégration au Bureau du CST des membres élus au titre du tiers sortant est actée. Il s'agit de :

Michèle BEAUDRY
Jean BEAUDRY
Ghislain LOMBARD
Didier PROBST
Michel RANSOU

La démission de Marc POLENNE est enregistrée.

Les fonctions des membres du Bureau sont attribuées ainsi :

Vice-présidente : Michèle BEAUDRY
Licences : Michèle BEAUDRY
Trésorier : Alain LACASSIE
Trésorière adjointe : Michèle BEAUDRY
Suivi des paiements des plongées : Michèle BEAUDRY et Christian FOULON
Co-secrétaires : Coralie PERROCHAIN et Didier PROBST
Matériel : Jean BEAUDRY Christian FOULON Ghislain LOMBARD
Bateau : Jean BEAUDRY
Responsable technique : Patrick SIMANDIRAKIS

Biologie : Jean-François RULH
Voyages : Françoise POUJET-MOLINER Eugène MAUREL
Relations extérieures, calendrier du bateau : Jean-Paul MARTINS
Information et webmestre : Pierre HOLUIGUE

COURRIERS : Le Téléthon s'est manifesté. Le CST y participera aux dates prévues des 5 et 6 décembre 2020. Patrick SIMANDIRAKIS sollicitera trois à cinq encadrants pour accompagner les baptêmes de plongée en piscine à Paul BOYRIE, et deux ou trois personnes accompagneront pour l'accueil des intéressés.

ASSURANCES : Suite au précédent Bureau, le contrat de couverture du local de TARBES et du compresseur est signé avec AXA, en la personne de Cédric PETERSON.

FINANCES : La subvention pour le stage enfants est attribuée.

Six impétrants au Niveau 3 n'ont pas pu suivre les formations en mer en 2020 à cause du COVID. Il est décidé de reporter sur 2021 la validité de leur cotisation à ces formations

Le compte courant du Club se maintient à 28 000 € environ. Le rythme des dépenses et recettes est satisfaisant.

Le Club est sollicité pour financer directement diverses dépenses personnelles de certains de ses membres responsables d'activités sur HENDAYE. Il est rappelé que :

C'est la défiscalisation qui a vocation à financer ce type de dépenses, au prix, certes, d'un léger suivi administratif.

Le budget du Club ne peut prendre en charge de telles dépenses, car il n'est pas redistributif.

BATEAU : Sous la réserve de dégâts à un taquet arrière, et de la perte du doublage inox tribord arrière, le bateau est en excellent état. Jean BEAUDRY signale la surveillance attentive et régulière que lui apporte le mécanicien Pierre IRIGOYEN à HENDAYE.

MATERIEL : Des commandes ont été passées à DECATHLON à TARBES (blocs et stabs) et à l'Argonaute (Caméra GOPRO pour la Biologie), dans l'idée de favoriser les commandes en Occitanie puisque ces achats sont subventionnés par la Région. Les centrales d'achat qui fournissent ces matériels ont jugé qu'honorer ces commandes n'était pas nécessaire. Le Club va donc acheter hors Occitanie, et commencer par approcher les fournisseurs Hendayais.

PISCINE : Un examen des matériels laissés à la piscine est nécessaire pour optimiser leur utilisation. Ghislain LOMBARD se charge de ces vérifications, avec Patrick SIMANDIRAKIS.

Il sera laissé en permanence dans le placard grillagé un flacon de SANITOL pour désinfecter les détenteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

L'entretien du local du Quai de l' ADOUR doit être partagé. L'idée est lancée d'une matinée de samedi consacrée au nettoyage, avec participation de tous les membres du Club, et conclue par un apéritif distancié. Reste à fixer la date.

Permanences à venir :

10 octobre Ghislain LOMBARD
17 octobre Coralie PERROCHAIN
24 octobre Gérard MIQUEL
31 octobre Michèle BEAUDRY

Prochain bureau le 3 novembre 2020